

Fonction du magistrat du parquet

Par **icecreampop**, le **29/12/2020** à **22:57**

Bonjour,

Je débute dans le droit et en me renseignant sur le rôle des magistrats du parquet il est indiqué qu'ils ont « pour fonction de défendre la société ». Pourriez-vous m'indiquer ce que cela signifie exactement s'il vous plaît ?

Je vous remercie

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2020** à **06:53**

Bonjour

Voici une infographie qui vous permettra de comprendre en un coup d'œil le rôle des magistrats du siège et des magistrats du parquet

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Infographie_CSM_05_160401.pdf

Par **MorganM**, le **02/01/2021** à **15:20**

Vous pouvez également lire ce sujet.

<https://www.juristudiant.com/forum/magistrat-judiciaire-auditeur-assistant-de-justice-quelques-informations-t31738.html>

D'abord, avant le procès, Le magistrat du parquet dirige les enquêtes pénales et décide des suites à y donner : classement sans suite, alternatives aux poursuites, poursuites. Il est en relation constante avec policiers, gendarmes voire les douanes judiciaires pour ce faire.

Une fois l'enquête terminée, à l'audience, (= lors du procès s'il y en a), il requiert l'application de la loi, au nom de la société. Il peut donc demander aux magistrats du siège (juges) de déclarer coupable un individu, ou de le relaxer. Il ne représente pas vraiment « l'accusation » comme on le surnomme si souvent, qui est d'ailleurs un terme correspondant davantage au système Anglo Saxon.

Enfin il est également chargé, une fois le procès terminé, de faire exécuter les peines si le tribunal en a prononcées.

Au-delà de ces missions, le magistrat du parquet est très investi dans la « cité » (multiples réunions avec d'autres institutions, conseils locaux de prévention de la délinquance, etc..).

Il y a un magistrat du parquet qui passe de temps en temps sur le forum et pourra peut être apporter davantage de précisions.

Par **icecreampop**, le **02/01/2021** à **15:47**

Je comprends mieux je vous remercie